



Tunisie, alerte : démocratie en péril, il n'y a plus de justice indépendante.

Depuis plusieurs années, le système judiciaire en Tunisie fait l'objet d'attaques constantes: l'indépendance de la justice a été gravement compromise en raison de la dissolution du CSM et de la révocation arbitraire de 57 magistrats, laquelle a été maintenue malgré une décision d'un tribunal administratif ordonnant leur réintégration.

Par deux déclarations en 2022, MEDEL avait affirmé son engagement à continuer à se mobiliser aux côtés des magistrats tunisiens, des avocats de plus en plus menacés et de tous ceux qui aspirent à un avenir serein dans la plénitude d'une démocratie¹.

Les atteintes aux institutions garantes de la démocratie sont devenues de plus en plus alarmantes, comme l'ont dénoncées de nombreuses autorités internationales²; elles ont conduit au démantèlement des garanties institutionnelles de l'État de droit ainsi qu'à des restrictions injustifiées à l'exercice légitime des droits à la liberté de réunion pacifique et d'association des juges et des avocats.

Dans le sombre inventaire de cette dérive autoritaire, il faut inclure les rapports faisant état de graves violations des droits humains à l'encontre de migrants, de réfugiés et de victimes de la traite lors d'opérations de recherche et de sauvetage et de transferts vers les zones frontalières³.

L'UE, qui après 2011 avait apporté son appui à la réforme de la justice en Tunisie, ne réagit pas sérieusement face à ce brouillard autocratique qui est tombé sur ce pays. Aujourd'hui, elle met la question migratoire au premier rang de ses relations avec la Tunisie, débloque des fonds importants et signe un mémorandum d'entente qui ne contient aucune indication concrète sur la mise en place de garanties des droits humains⁴.

C'est pourquoi MEDEL, tient, une nouvelle fois, à réagir publiquement à l'inquiétante situation tunisienne et, partageant les différents appels concernant la justice :

* dénonce la désorganisation profonde de la justice en Tunisie par de nombreuses atteintes aux principes d'indépendance et de séparation des pouvoirs ainsi que par la volonté de réduire au silence les magistrats et les avocats ;

¹ <https://medelnet.eu/threat-to-the-independence-of-justice-in-tunisia-we-must-not-abandon-the-cause-of-democratic-justice-in-tunisia/>; <https://medelnet.eu/statement-on-the-developments-on-the-tunisian-judiciary/>

² Tunisie : les ingérences dans le système judiciaire et le harcèlement des avocats doivent cesser (experts) <https://news.un.org/fr/story/2024/05/1146071> ; Tunisie. Les autorités doivent mettre un terme à l'érosion de l'indépendance de la justice Tunisie <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/05/tunisia-authorities-must-end-erosion-of-judicial-independence/> ; Tunisie : Solidarité internationale avec les avocates contre le retour à la dictature. La FIDH lance un comité de soutien international aux libertés en Tunisie ; Résolution de l'UIM pour la Tunisie, Octobre 2024 [Resolution-Tunisie_Cape-Town-FR.pdf](#)

³ Tunisie : des experts de l'ONU dénoncent des abus et des manœuvres dangereuses lors de l'interception de migrants en mer | ONU Info

⁴ <https://www.coe.int/en/web/commissioner/-/european-states-migration-co-operation-with-tunisia-should-be-subject-to-clear-human-rights-safeguards>

* demande que toutes les dispositions soient prises pour installer une justice indépendante et garantissant le droit à un procès équitable ;

* demande la cessation des procès et poursuites disciplinaires arbitraires contre les magistrats ainsi que la réintégration de ceux arbitrairement révoqués ;

- d'une façon générale, demande la libération immédiate de toutes les victimes de répression arbitraire et la cessation de tous les procès inéquitables en cours.

En raison du rôle essentiel de la justice pour la protection des droits humains, MEDEL dit que :

* l'UE ne saurait contracter ou maintenir des accords relatifs aux migrants avec la Tunisie tant que le respect des principes fondamentaux ne seront pas respectés dans ce pays ;

* d'une façon générale, le « partenariat privilégié » avec la Tunisie ne saurait se perpétuer dans de telles conditions.

MEDEL continuera à se mobiliser aux côtés des magistrats et des avocats tunisiens et de tous les démocrates de ce pays pour l'avènement d'une justice indépendante et une défense libre dans le cadre d'une restauration du processus de démocratie en Tunisie.

21.11.24